

## Cityscoot démarre à Milan... et bientôt à Rome !

Après Paris et Nice, Cityscoot se lance à l'international avec 500 scooters électriques en libre-service à Milan et dans quelques mois à Rome



**Milan, 17 janvier 2019** – La start-up française leader des scooters partagés à Paris démarre son expansion internationale dès aujourd'hui à Milan avec 500 scooters (pour commencer) et à Rome cet été.

L'entreprise, qui possède déjà près de 4 000 scooters en France, arrive à Milan avec une flotte initiale de 500 véhicules, qui va croître de 500 scooters supplémentaires dans les semaines à venir. L'équipe de 30 collaborateurs qui travaille déjà à Milan sera portée à 100 en 2019. D'ici cet été, 500 scooters seront mis en service à Rome où 50 collaborateurs seront recrutés.

L'entreprise, qui compte déjà 220 collaborateurs en France, y prévoit également 60 recrutements supplémentaires.

*« Nous sommes fiers de commencer notre expansion européenne par Milan, ville à l'avant-garde de la mobilité durable. Notre mission ici est la même que dans les autres villes où nous sommes implantés : rendre la ville moins bruyante et moins polluée, en participant à la modification des habitudes des citoyens en faveur de moyens plus écologiques et durables. »,* affirme **Bertrand Fleurose, Président et fondateur de Cityscoot.**

## Comment ça fonctionne à Milan ?

Les recettes qui ont fait le succès de Cityscoot à Paris et à Nice restent inchangées : système de réservation via smartphone et absence de bornes de recharge. Il suffira aux utilisateurs de télécharger l'application Cityscoot pour Android ou iPhone, et de l'utiliser pour localiser le scooter disponible le plus proche, visualiser son autonomie et le réserver gratuitement pendant 10 minutes (le temps de le rejoindre). Pour le déverrouiller l'utilisateur saisit simplement le code à 4 chiffres reçu au moment de la confirmation de réservation sur le clavier numérique du scooter. C'est à partir de ce moment que commence la location.

Pour rappel, les scooters blancs et bleus de Cityscoot circulent déjà dans les rues de la métropole et sont disponibles à la location 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans toute la "zone Cityscoot", qui comprend toute la zone du périphérique 90/91 et quelques îles stratégiques comme Bicocca, Rogoredo et la zone entourant l'IULM (la carte peut être trouvée ici : <https://www.cityscoot.eu/it/milano/#sezioneMappa>). Comme en France les véhicules peuvent également être utilisés à l'extérieur de cette zone, à condition qu'ils soient ramenés à l'intérieur à la fin du service et déplacés dans les aires de stationnement prévues pour les véhicules à deux roues.

Le service est accessible personnes majeures disposant d'un permis de conduire B ou AM. Il ne nécessite pas d'abonnement, permettant de ne payer que les minutes d'utilisation réelle. Le tarif de base de CityMoover coûte 0,29 € la minute et il est possible d'acheter un forfait CityRider, qui permet de voyager pendant 100 minutes pour un coût total de 22 €. Pour les clients plus fréquents, Cityscoot propose également un programme de fidélité qui permet d'accumuler des minutes gratuites, qui seront créditées à l'utilisateur via l'application dès le mois suivant.

Comme en France, Cityscoot offre aux utilisateurs inexpérimentés une leçon gratuite avec des instructeurs qualifiés pour acquérir des connaissances techniques et une meilleure maîtrise du véhicule en toutes circonstances de conduite.

## A propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte globale à 6 000 scooters (Paris, Nice et Milan). Avec 220 salariés en France recrutés en CDI, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO

<http://www.cityscoot.eu/>

## Contacts presse

Yohan BISSON – 01 55 74 84 99 / 06 62 29 55 73

[Cityscoot@rumeurpublique.fr](mailto:Cityscoot@rumeurpublique.fr)